

Distr.
RESTREINTE

UNEP/CONF.1/INF.8
4 février 1976

FRANCAIS
Original ANGLAIS

Conférence de plénipotentiaires
des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur la protection de la mer Méditerranée (convoquée par le PNUE)

Barcelone, 2-16 février 1976

Point 12 de l'ordre du jour

Renseignements concernant les centres sous-régionaux
qui pourraient être créés

Il est rappelé aux délégations que les renseignements adressés au secrétariat et transmis aux délégations au sujet de la création de centres sous-régionaux sont présentés, pour leur information, dans les paragraphes indiqués ci-dessous :

- Grèce Voir le document UNEP/CONF.1/9, paragraphes 38 à 40
La délégation grecque a soumis le texte intégral de sa proposition et des renseignements supplémentaires.
- Turquie Voir le document UNEP/CONF.1/9, paragraphe 41
Des renseignements supplémentaires sont donnés dans le document UNEP/CONF.1/9/Add.2.
La délégation turque a soumis le texte intégral de sa proposition.
- Syrie Voir le document UNEP/CONF.1/9/Add.1.
- Chypre Voir le document UNEP/CONF.1/9, paragraphe 42
Le document UNEP/CONF.1/9/Add.4 contient des renseignements supplémentaires.
- Israël Voir le document UNEP/CONF.1/9/Add.3
La délégation israélienne a soumis des renseignements supplémentaires.
- Maroc Le secrétariat vient de recevoir une offre d'accueillir un centre sous-régional à Tanger; il ne dispose pas encore de détails à ce sujet.